

Conseil princier

21 octobre 322

Ce soir-là, le Conseil princier était composé de :

- ❖ Tomek Marcelli, bailli des campagnes
- ❖ Hadrien Visconti, préfet militaire
- ❖ Fidélie Belleli, préfète religieuse
- ❖ André Chevignard, préfet diplomatique
- ❖ Delfina Casielli, préfète commerciale
- ❖ Jahan Rai, scribe remplaçant

Au début de la rencontre, le Vigilant Siegfried a mentionné que la princesse Théodoria ne serait pas présente malgré son invitation. Elle mentionne faire entièrement confiance au conseil.

Doléances

Adèle Chevignard a demandé à ce que des faveurs soient employées en Cassolmer pour des recherches contre la drogue.

Les autres membres du conseil n'ont pas présenté de doléances précises.

Point noté au procès-verbal

- ❖ Tomek Marcelli siègera en tant qu'intendant du Baillis des Campagne tant qu'une élection officielle n'aura pas lieu.
- ❖ Trois (3) faveurs seront offertes au « Symposium des Forts » de Cassolmer pour encourager la recherche contre la drogue. Trois (3) faveurs seront offertes par la suite sous présentation de résultats concrets. La même offre sera à la disposition des autres groupes de chercheurs.
- ❖ La participation d'un maître des renseignements est essentielle au bon maintien du royaume. Nickolai Fargas est donc nommé Maître des renseignements.
- ❖ Alvaro Julianni recevra, si présent au palais et si une prestation est offerte, 10 ducats comme salaire mensuel en tant que compositeur de la cour.
- ❖ À la demande de la préfète commerciale, quiconque sera reconnu coupable de contrefaçon de carats devra payer une amende de 35 ducats. Le faussaire, quant à lui, subira un emprisonnement de 3 mois.

- ❖ Soulignons que l'expédition commerciale et pacifique vers Ardaros tenue en octobre fut un franc succès.